



Séance du Conseil Municipal d'Ydes
Vendredi 30 Mars 2018

YDES

Les Budgets votés à l'Unanimité sans hausse des taux d'Imposition

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence du Maire Guy Lacam, en présence de Madame Sanchez, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, Receveur Municipal, afin d'examiner les différents dossiers inscrits à l'ordre du jour.

M. le Maire rappelle les comptes administratifs votés le 23 février dernier.

Le Budget de fonctionnement s'équilibre, à l'unanimité, à hauteur de 2 743 170.38 € (Dépenses/Recettes), ce qui représente une progression des dépenses de 0.87 % par rapport à 2017.

Pour l'heure, les dotations de l'Etat ne sont pas encore connues et donc le budget 2018 a été calculé sur celui de 2017.

Sur les trois dernières années, la Commune a perdu près de 400 000 € de dotations de l'Etat, ce qui impacte le budget et fragilise l'autofinancement pour alimenter la section investissement.

Il est à noter la baisse des dépenses de fonctionnement due notamment, aux économies d'énergie (réduction de l'éclairage public nocturne, moins de maintenance), aux charges de personnel dont transfert de la Maison de Services Au Public à la Communauté de Communes Sumène-Artense, pas de recrutement d'emploi saisonnier.

Mme le Receveur Municipal indique que « durant les trois dernières années, la Commune d'Ydes s'est désendettée ».

Le Budget d'investissement s'équilibre, à hauteur de 2 691 862.98 € (Dépenses/Recettes). L'on peut rappeler les principales actions : travaux de voirie, mise en accessibilité des bâtiments, gendarmerie, WC publics. Modernisation du Cinéma, S'agissant de ce projet, il est indiqué que la Commune a obtenu une subvention au titre de la DETR 2018 de 53 000 €, 68 904 € de la Région, 66 250 € sur le Département, un fonds de concours de la CCSA de 13 250 €, ce qui représente 55 % du coût des travaux. Autres investissements : acquisition de matériel pour les Services Techniques. Le début des travaux d'aménagement et de viabilisation du nouveau lotissement Les Jaquilloux débiteront fin 2018.

Taux d'imposition communaux

M. le Maire souligne que les bases d'imposition décidées par l'Etat évoluent à + 1.09 %.

Sur proposition de la Commission des Finances et de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition qui s'appliquent à la Commune comme suit :

Taxe Habitation 21.89 % / Taxe Foncier bâti 25.56% / Foncier non bâti 98.09%

Budget Assainissement :

Le Budget s'équilibre à hauteur de 259 370.81 € (Dépenses/Recettes) A noter le diagnostic réseau assainissement sur Ydes Centre, Ydes Bourg, La Gare de saignes Les 4 Routes Trancis Fleurac.

Le Budget investissement s'équilibre lui, à hauteur de 439 928.56 € (Dépenses/Recettes).

Le budget annexe du lotissement de Jaquilloux est adopté à l'unanimité



MAIRIE D'YDES CANTAL



Les autres dossiers :

Une famille souhaite revendre une concession deux places à Ydes-Bourg qu'elle n'utilisera pas. Cette concession est libre et n'a jamais été utilisée. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de la racheter à son prix initial, soit 275 €.

Un résident sollicite l'acquisition d'un terrain d'environ 100 m² situé à Lagnac afin qu'il puisse y construire un garage.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de lui vendre cette partie de parcelle pour un prix de 9 € le m².

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Aménagement de deux sanitaires au titre de l'accessibilité aux anciennes écoles de Lagnac

Rappel : les sanitaires existants sous le préau ne sont pas accessibles au sens de la réglementation mais surtout présentent un danger en raison des planchers-dalles qui ne sont pas au même niveau que celui du couloir d'accès.

Il a donc été décidé d'utiliser le couloir intérieur, d'une largeur suffisante pour aménager deux sanitaires avec ouverture des portes, un côté salle d'activité Seniors et l'autre côté GRETA.

Déplacement du skate parc

Les modules sont fixés Le contrôle des installations a été réalisé

Activités périscolaires

La Présidente de la Commission indique qu'un sondage a été effectué auprès des intervenants TAP concernant le passage de la durée de l'activité de 1h00 à 1h30 pour la rentrée prochaine. Les avis sont très partagés.

Par ailleurs, ils ont renvoyé leur planning pour l'année scolaire 2018/2019.

Quant au tarif, celui-ci doit être discuté à la prochaine Commission des Finances. La Présidente de la Commission fait part de ses observations et préconise d'augmenter le forfait à la période et non à l'heure, car dans ce dernier cas, le règlement ne pourra pas se faire à l'avance.

Centre de loisirs

L'association « Familles Rurales » a décidé d'ouvrir la 2^{ème} semaine des vacances de Pâques.

M. le Maire indique que l'association a communiqué les résultats de 2017 avec le nombre de jours d'ouverture (44), participation de moins de 6 ans (2 719 heures), de plus de 6 ans (7 560 heures) avec un total d'enfants accueillis (106) venant de 68 familles différentes : 62 % pour Ydes, 38 % pour les communes environnantes (Antignac, Bassignac, Champagnac, Le Monteil, Madic, Riom-es-Montagnes, Saignes, Sauvat, Saint-Etienne de Chomeil, Vebret, Trizac, Veyières).

Le bilan financier s'élève à 44 464 € (soit 4,32 €/heure), avec une participation de la Commune à hauteur de 28 000 €. A cela, doit être rajoutée la mise à disposition du personnel communale (ménage, cantine) pour environ 6 000 €.

Pôle de Prévention Santé

Il est à noter que les partenaires utilisateurs de la structure souhaitent un minimum d'engagement. Aussi, la Charte d'engagement moral a été réalisée en ce sens.

Vie associative

La Commune propose d'organiser une Fête de la Musique le vendredi 22 juin 2018. Les associations qui souhaitent s'associer à cette manifestation pourront participer à une réunion préparatoire courant avril.